
Jour de séance 9

le mardi 10 décembre 2024

13 h

Prière.

L'hon. M. D'Amours accueille à la Chambre Viki Limaye, consule générale des États-Unis à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Gauvin accueille à la Chambre Bertrand Cahuet, consul général de France dans les provinces de l'Atlantique.

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à autoriser les gens ayant des enfants adultes itinérants à forcer ceux-ci à suivre un traitement contre la toxicomanie. (Pétition 2.)

M^{me} Mitton (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer le pont couvert Wheaton. (Pétition 3.)

M^{me} Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 10 décembre 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit les 3, 4 et 5 décembre 2024 et étudie le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Legacy, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure à la présidente, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 10 décembre 2024

La lieutenante-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 et le volume 1 du budget supplémentaire pour 2024-2025, lesquels comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

Conformément à l'avis de motion 3, l'hon. M. Legacy, appuyé par la première ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Legacy prononce le discours du budget de capital pour 2025-2026.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Arseneault.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Arseneault, président du comité, demande à la présidente de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Arseneault, appuyé par la première ministre, propose ce qui suit :

que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. M. LeBlanc demande à la présidente de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par la première ministre :

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 4 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*.

Après un certain laps de temps, M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. Legacy, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 29, reprend à 15 h 39.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel d'Opportunités NB pour 2023-2024	(29 novembre 2024) ;
rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2023-2024	(29 novembre 2024) ;
rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour 2023-2024	(29 novembre 2024) ;
rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour 2023-2024	(29 novembre 2024) ;
<i>Aucun enfant abandonné : Rapport de suivi des recommandations</i> , novembre 2024, défenseur des enfants, des jeunes et des aînés	(2 décembre 2024) ;
rapport annuel de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour 2023	(4 décembre 2024) ;
<i>Voie rapide : Comment un programme d'inspiration religieuse de lutte contre la toxicomanie est passé en avant de la file d'attente lors d'une pénurie de services</i> , décembre 2024, défenseur des enfants, des jeunes et des aînés	(5 décembre 2024) ;
<i>Isolés : Comment les chambres d'isolement à l'école sont devenues une pratique acceptée en dehors de la loi</i> , décembre 2024, défenseur des enfants, des jeunes et des aînés	(9 décembre 2024) ;
rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2023-2024	(9 décembre 2024) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour 2023-2024	(9 décembre 2024) ;
rapport annuel du New Brunswick Community College pour 2023-2024	(9 décembre 2024).